



Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 Chemin des Prés Moulin
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du

Au

Le Président du SM3A,
Bruno FOREL

*Comité Syndical du 12 Décembre 2019
Compte-rendu d'affichage*

L'an deux mil dix-neuf, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 6 décembre 2019 en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle des fêtes de Taninges sous la présidence de Monsieur Forel, Président.

Délégués présents : Desaillood M., Bouchard P., Roseren JP., Burnet G., Muffat S., Laurat Y., Bouvet S., Forestier R., Zobel JP., Jacquard N., Cathelineau C., Chuard M., Sarreboubée C., Bufflier D., Moëgne C., Rosnoblet P., Margolliet S., Cochard JL., Gros L., Forel B., Toletti D., Meynet-Cordonnier M., Berthier Y., Scherrer F., Sauthier G., Burgniard R., Laperrousaz M., Soulat JL., Pelloux J., Odeyer C.

Délégués ayant donné pouvoir : Pouchot R. donne pouvoir à Forel B.

Délégués titulaires excusés : Paquet X., Burnet JC., Freymann D., Anthonioz H., Vuagnoux JL., Jacquet E., Grandjacques C., Drevon P., Allard A., Zirnhelt J., Revenaz S., Steyer JP., Hervé L., Catala G., Caul-Futy F., Hénon C., Thomas G., Grandcollot JJ., Valli S., Mauris-Demourieux B., Mermin JP., Perrillat-Amédée A., Recour P., Gaillard M., Maure S., Ciclet JF., Savoini S., Brantus M., Chaffard C., Salamon G., Bosson JF., Catasso N., Pernat G., Bosson M., Anchisi N

Délégués présents sans voix délibérative : /

Ouverture de séance à 19h00

M. Laurat Y. est désigné secrétaire de séance.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2019-06-01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions – Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N°2019-D-144 ; 2019-D-170 ; 2019-D-189 ; 2019-D-209 à 2019-D-223 ; 2019-D-225 à 2019-D-228 ; 2019-D-230 à 2019-D-232 ; 2019-D-234 à 2019-D-238.

D2019-06-02. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 28 octobre 2019

FINANCES LOCALES

D2019-06-03. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - Ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2020

D2019-06-04. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Décision budgétaire modificative n°3 et modification des APCP 2018-01 et 2018-02

D2019-06-05. FINANCES LOCALES – DIVERS- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public

D2019-06-06. FINANCES LOCALES – FINANCES LOCALES – DIVERS - Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles n°2 Plateau des Bornes (2020- 2024) – Approbation, participation et engagement du SM3A

D2019-06-07. FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Contributions 2020 des structures membres au budget principal du SM3A au titre du bloc commun de compétences

COMMANDE PUBLIQUE

D2019-06-08. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS - Avenant n°1 au marché 2017-PI-21 de maîtrise d'œuvre pour la restauration de zones inondables sur le secteur du bois de l'Etelle et de la plaine des sages à Samoëns et reconstitution d'un espace de bon fonctionnement

D2019-06-09. COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS – Avenant N°1 au marché 2017-PI-16 « Etude hydraulique et scénarios d'aménagement pour la protection des hameaux des Tines, des Glières, des Praz et des Bois à Chamonix » – (Action 7B-09 – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve)

D2019-06-010. COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS - Avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale pour la réalisation en commun du cheminement de long du Giffre inscrit au contrat de rivière Giffre et Risse

D2019-06-011. COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UN SENTIER CHEMIN RUSTIQUE PEDESTRE et VTT SUR LES COMMUNES DE LES HOUCHES, SERVOZ POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC - AVENANT n°116

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2019-06-012. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – Convention de gestion et de mutualisation de moyens pour la gestion des ouvrages domaniaux de protection contre les inondations de l'Arve entre l'Etat et l'autorité compétente pour la GEAMPI exercée par le SM3A

D2019-06-013. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC Définition du Système d'endiguement de Bonneville entre Arve (rive gauche) et Borne (rive droite) (SE - ARVE-RG-BONNE-26.24) et demande d'autorisation du système d'endiguement en vue de son classement

D2019-06-014. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Définition du Système d'endiguement de Bonneville - Saint Pierre en Faucigny entre Borne (Rive gauche) et Arve (Rive gauche en aval de la confluence du Borne) (SE - ARVE-RG-STPIE-24.17) et demande d'autorisation du système d'endiguement en vue de son classement
D2019-06-015. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – Définition du Système d'endiguement de Bonneville – Ayze (Arve rive droite) (SE - ARVE-RD-BONNE-25.79) et demande d'autorisation du système d'endiguement en vue de son classement
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
D2019-06-016. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - Demande de Déclaration d'utilité publique - Action 6A-01, 7A-09 et 7B-03 du PAPI Arve - Protection de SAMOENS contre les crues du GIFFRE et du CLEVIEUX – Ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2019-06-01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions – Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N°2019-D-144 ; 2019-D-170 ; 2019-D-189 ; 2019-D-209 à 2019-D-223 ; 2019-D-225 à 2019-D-228 ; 2019-D-230 à 2019-D-232 ; 2019-D-234 à 2019-D-238.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Prend connaissance des décisions du Président N°2019-D-144 ; 2019-D-170 ; 2019-D-189 ; 2019-D-209 à 2019-D-223 ; 2019-D-225 à 2019-D-228 ; 2019-D-230 à 2019-D-232 ; 2019-D-234 à 2019-D-238.

D2019-06-02. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 28 octobre 2019

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 28 octobre 2019.

FINANCES LOCALES

D2019-06-03. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - Ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2020

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Accepte d'ouvrir par anticipation au vote du budget primitif 2019 des crédits de dépenses en section d'investissement pour un montant global de 1 620 000€ sur les chapitres ci-dessous, ces montants étant inférieurs à 25% des crédits ouverts au budget précédent :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 470 000 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 190 000 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 960 000 €

Article 2 : S'engage à reprendre les crédits ouverts par anticipation au budget primitif.

Article 3 : Autorise le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération, à signer les pièces administratives nécessaires, et à engager, mandater et liquider les dépenses dans le respect des plafonds ci-dessous.

D2019-06-04. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Décision budgétaire modificative n°3 et modification des APCP 2018-01 et 2018-02

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la décision budgétaire modificative n°1 suivante, par chapitres :

+ 90 000€ au chapitre 66 : charges financières (compte 66112 : Intérêts - rattachement des ICNE)
- 90 000€ au chapitre 011 : charges à caractère général (compte 617 études et recherches)

Article 2 : Approuve la modification de l'APCP 2018-01 « Travaux Nant des Pères – Sixt-Fer-à-Cheval », modifiant l'échelonnement des crédits de paiements et le montant de l'autorisation de programmes comme exposé ci-après :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP après DM2 2019	Montant AP après DM3 2019	CP 2019 après DM2 2019	Cp2019 apres dm3 2019	CP 2020 après DM2 2019	CP 2020 après DM3 2020
AP-CP 2018-01 : Travaux Nant des Pères - Sixt (fiche action 7A-06 du Papi de l'Arve)	2018-01	chapitre 23 travaux	774 000,00 €	737 000,00 €	754 000,00 €	717 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Article 3 : Approuve la modification de l'APCP 2018-02 « Travaux digues en aval pont SNCF Marignier », modifiant l'échelonnement des crédits de paiements sans modifier le montant de l'autorisation de programmes comme exposé ci-après :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP après DM2 2019	Montant AP après DM3 2019	CP 2019 après DM2 2019	Cp2019 apres dm3 2019	CP 2020 après DM2 2019	CP 2020 après DM3 2020
AP-CP 2018-02 : travaux digues en Aval Pont SNCF Marignier	2018-02	chapitre 23 travaux	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	800 000,00 €	837 000,00 €	400 000,00 €	363 000,00 €

Article 4 : Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2019-06-05. FINANCES LOCALES – DIVERS- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Accorde à titre personnel à M. Philippe BERNHEIM l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité pour les prestations d'assistance et de conseil, à compter de sa nomination en tant que trésorier du Centre des finances publiques de la Roche sur Foron à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives et financières nécessaires.

D2019-06-06. FINANCES LOCALES – FINANCES LOCALES – DIVERS - Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles n°2 Plateau des Bornes (2020- 2024) – Approbation, participation et engagement du SM3A

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le projet de contrat de territoire Espaces naturels sensibles n°2 Plateau des bornes (2020-2024), et notamment les objectifs et enjeux de ce contrat

Article 2 : Approuve le portage du CTENS par le SMECRU, qui en assurera l'animation, le suivi et le pilotage.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant légal à signer le CTENS plateau des bornes n°2 après délibérations des partenaires financiers sur leurs engagements, à engager toute démarche conduisant à sa mise en œuvre et à signer la ou les Convention nécessaires pour la mise en œuvre par voie de décisions (hors conventions liées aux subventions pouvant être signées sans décision).

Article 4 : S'engage pour la phase1 (2020-2022) :

- à réaliser les opérations dont le SM3A assure la maîtrise d'ouvrage, en respectant la programmation, la priorité et les modalités de mise en œuvre des actions, sous réserve de la faisabilité technique de celles-ci,
- à participer aux actions transversales selon la clé de répartition définie,

sous réserve du respect des engagements des partenaires financiers et de ses capacités financières en tant que maître d'ouvrage (l'engagement pour la phase 2 sera soumis à approbation ultérieurement une fois le prévisionnel des coûts affinés) . comme détaillé de manière prévisionnelle ci-dessous :

AXE	ENUEUX	OBJECTIFS	N°	ACTIONS	A/AT	OPERATIONS	PHASE		GEM API? (22-24)	F/ I/ CD74	% aides	Coût total (€ TTC pour 5 ans)		Reste à charge total (€ TTC)		Reste à charge par MOA								
							1 (20-21)	2 (22-24)				Total	Reste à charge MOA	Phase 1 CCPR	Phase 1 SMA	CCPR	SMA							
1	Les sites remarquables du Plateau des Bornes	1.1. Restaurer les sites ou les zones humides prioritaires du Plateau et pérenniser l'entretien des zones humides	111	Pérenniser la gestion des ZH du J1er CTENS	AI	Actualisation des notes de gestion	✓	✓	oui	F	60/80	32 190 €	6 786 €	5 974 €	0 €	2 030 €	0 €	2 030 €						
			112	Gérer de nouveaux sites à enjeu	AI	Mise en oeuvre des notes de gestion	AI	Sélection de nouveaux sites et rédaction de notices de gestion	✓	✓	oui	F	40/60/80	292 210 €	112 378 €	161 690 €	59 690 €	17 640 €	0 €	30 528 €				
			113	Pérenniser l'entretien des ZH avec l'acquisition d'un tracteur à pneus basse pression	ATG	Acquisition du matériel	ATG	Etude de faisabilité	✓	✓	oui	F	60	55 100 €	19 256 €	46 980 €	16 356 €	1 624 €	5 336 €	1 972 €	6 264 €			
			114	Pérenniser l'entretien des ZH en trouvant une valorisation des produits de gestion	ATG	Etude (stage)	ATG	Mise en application des recommandations issues du stage ou recherche de valorisations plus large échelle	✓	✓	oui	F	40/60/80	356 450 €	136 150 €	113 780 €	39 044 €	7 650 €	18 412 €	47 694 €	3 090,7 €	10 332 €		
			115	Concentration avec le monde agricole	AI	Valorisation des produits de gestion	ATG	Mise en place d'un partenariat, favoriser les bonnes pratiques	✓	✓	oui	F	60	6 960 €	2 784 €	7 540 €	3 016 €	154,1 €	1 298 €	151,4 €	1 298,5 €			
			121	Améliorer la connaissance des ZH du Plateau	ATG	1.2. Améliorer la connaissance des ZH du Plateau	ATG	Cartographie des espaces forestiers à fort enjeu pour la biodiversité	✓	✓	oui	F	AD	37 800 €	15 120 €	-	-	-	-	-	336 €	5 040 €		
			122	Prospecter les ZH potentielles de zones humides stratégiques	AI	Identifier les espaces forestiers à fort intérêt patrimonial en vue de leur préservation	AT	Caractérisation du patrimoine naturel sur les secteurs les plus favorables identifiés	✓	✓	oui	F	60	13 500 €	5 400 €	8 280 €	3 312,2 €	180,2 €	1 426 €	293,8 €	2 304,7 €			
			123	2.1. Identifier et préserver le trame verte et bleue sur le Plateau	AT	Identifier, préserver et renforcer les corridors AT	AT	Cartographie des IAE de la TVB du Plateau et aggrégation de la cartographie des corridors des communes (stages)	✓	✓	oui	F	80	11 600 €	2 320 €	11 600 €	2 320 €	116 €	928 €	116 €	928 €			
			2	Les corridors écologiques	2.2. Limiter la prolifération des EEE	211	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Elaboration d'un plan d'actions relatif aux corridors et aux IAE du Plateau (diagnostic, préconisations)	✓	✓	non	F	60	10 440 €	4 176,0 €	10 440 €	4 176 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
						212	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AI	Mise en oeuvre de plan d'actions corridors et IAE (milieux et espèces à enjeu)	AI	Diagnostic communal : identification des foyers de présence d'EEE	✓	✓	non	F	60	86 400 €	34 560 €	-	-	0 €	0 €	0 €	0 €
						221	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Elaboration d'un Plan d'actions espèces végétales invasives à l'échelle du Plateau	AT	Mise en oeuvre d'un Plan d'actions espèces végétales invasives à l'échelle du Plateau	✓	✓	non	F	60	12 998,4 €	5 199,4 €	12 998,4 €	5 199,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
						311	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Identification et valorisation des boudes et des liaisons entre les points d'intérêt	✓	✓	non	F	80	6 960 €	1 392 €	6 960 €	1 392 €	0 €	0 €	0 €	0 €
						321	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Coordination et communication	✓	✓	non	F	80	2 784 €	556,8 €	2 784 €	556,8 €	0 €	0 €	0 €	0 €
						331	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Coordination et communication	✓	✓	non	F	80	11 136 €	2 227,2 €	4 872 €	974,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
332	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT				Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Formation réglementation	✓	✓	non	F	80	1 392 €	278,4 €	1 392 €	278,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
3	Les sentiers	3.3. Favoriser l'appropriation des outils créés par les acteurs du territoire	333	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Réimpression en cas d'usure ou impression d'une nouvelle	✓	✓	non	F	80	1 800 €	360 €	1 800 €	360 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
			334	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Gestion des réservations, plannings, conventions	AT	Formation (2 sessions)	✓	✓	non	F	80	8 699,9 €	1 740 €	3 480 €	696 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
			341	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Diffusion d'informations et réseaux sociaux CTENS	AT	Rédaction de newsletters et animation d'une page Facebook	✓	✓	non	F	80	2 436 €	487,2 €	1 392 €	278,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
			411	Coordination générale du projet CTENS	AT/ATG	Coordination générale du projet	AT/ATG	Exécution	✓	✓	2	F	0/60	43 500 €	36 000 €	17 400 €	11 567 €	365 €	2 891 €	1 137,1 €	8 998,8 €			
4	La coordination générale du projet	4.1. Coordonner le projet	412	Bilan mi-parcours, bilan final et suivi des indicateurs du futur CTENS	AT/ATG	Bilan final et rédaction du CTENS 2025-2029	✓	✓	2	F	0/60	269 700 €	223 200 €	107 880 €	71 713 €	2 265 €	17 926 €	7 050,2 €	155 792,8 €					
			TOTAL	1 920 732 €	790 107 €	12 748 €	286 462 €	31 985 €	66 644 €	183 962 €														

AXE	ENUEUX	OBJECTIFS	N°	ACTIONS	A/AT	OPERATIONS	PHASE		GEM API? (22-24)	F/ I/ CD74	% aides	Coût total (€ TTC pour 5 ans)		Reste à charge total (€ TTC)		Reste à charge par MOA					
							1 (20-21)	2 (22-24)				Total	Reste à charge MOA	Phase 1 CCPR	Phase 1 SMA	CCPR	SMA				
3	La sensibilisation	3.1. Faire découvrir et connaître les richesses naturelles du Plateau	311	Mise en place d'un plan de sensibilisation sur le Plateau des Bornes	AT	Rédaction du plan de sensibilisation	✓	✓	non	F	80	15 312 €	3 062,4 €	15 312 €	3 062,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
			312	La Nature sur un Plateau	AI	Mise en oeuvre des actions du plan de sensibilisation	AI	Evénement annuel	✓	✓	non	F	80	207 060 €	41 412 €	82 824 €	16 554,8 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			313	Organisation des animations ENS du Département	AT	5 animations par an	AT	5 animations par an	✓	✓	non	F	80	75 000 €	15 000 €	30 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			321	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Identification et valorisation des boudes et des liaisons entre les points d'intérêt	✓	✓	non	F	80	6 960 €	1 392 €	6 960 €	1 392 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			322	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Coordination et communication	✓	✓	non	F	80	2 784 €	556,8 €	2 784 €	556,8 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			331	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Formation réglementation	✓	✓	non	F	80	1 392 €	278,4 €	1 392 €	278,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			332	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Rédaction	✓	✓	non	F	80	1 800 €	360 €	1 800 €	360 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			333	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Gestion des réservations, plannings, conventions	AT	Formation (2 sessions)	✓	✓	non	F	80	8 699,9 €	1 740 €	3 480 €	696 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			334	Valoriser les sentiers existants pour relier des points d'intérêts	AT	Diffusion d'informations et réseaux sociaux CTENS	AT	Rédaction de newsletters et animation d'une page Facebook	✓	✓	non	F	80	2 436 €	487,2 €	1 392 €	278,4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			341	Coordination générale du projet CTENS	AT/ATG	Coordination générale du projet	AT/ATG	Exécution	✓	✓	2	F	0/60	43 500 €	36 000 €	17 400 €	11 567 €	365 €	2 891 €	1 137,1 €	8 998,8 €
			411	Coordination générale du projet CTENS	AT/ATG	Coordination générale du projet	AT/ATG	Exécution	✓	✓	2	F	0/60	269 700 €	223 200 €	107 880 €	71 713 €	2 265 €	17 926 €	7 050,2 €	155 792,8 €
			412	Bilan mi-parcours, bilan final et suivi des indicateurs du futur CTENS	AT/ATG	Bilan final et rédaction du CTENS 2025-2029	AT/ATG	Bilan final et rédaction du CTENS 2025-2029	✓	✓	2	F	0/60	269 700 €	223 200 €	107 880 €	71 713 €	2 265 €	17 926 €	7 050,2 €	155 792,8 €
			TOTAL	1 920 732 €	790 107 €	12 748 €	286 462 €	31 985 €	66 644 €	183 962 €											

Article 6 : Autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs à ces actions auprès du Département de la Haute-Savoie, et des autres partenaires financiers éventuels des actions (dont Agence de l'eau)

D2019-06-07. FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Contributions 2020 des structures membres au budget principal du SM3A au titre du bloc commun de compétences

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Fixe la participation financière des membres au budget 2020 du tronc commun de compétences du SM3A suivante :

Structures membres du SM3A	Participation 2020 calculée sur la base de 16€ par habitant (population DGF 2019 incluse dans le périmètre du SM3A)
CCFG (sans Contamine sur ARVE)	431 536 €
CCPR	448 720 €
Annemasse Agglo	1 487 888 €
Thonon Agglomération	20 733 €
CC4R	336 688 €
CCVCMB	423 696 €
CCVV	148 016 €
SRB (CCAS +CCFG pour Contamine sur Arve)	364 688 €
CCVT	113 120 €
SIVM	348 704 €
2CCAM	867 376 €
CCPMB	891 920 €
CCHC	54 544 €
TOTAL	5 937 629 €

Article 2 : Autorise le Président à émettre les opérations comptables nécessaires à la réduction du montant des participations lorsque les structures membres perçoivent des recettes réelles inférieures au montant de fiscalité GEMAPI délibéré, une fois ces informations transmises par les services compétents de la DDFIP.

Article 3 : Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE

D2019-06-08. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS - Avenant n°1 au marché 2017-PI-21 de maîtrise d'œuvre pour la restauration de zones inondables sur le secteur du bois de l'Etolley et de la plaine des sages a Samoëns et reconstitution d'un espace de bon fonctionnement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché 2017-PI-21 dont le titulaire est le groupement d'entreprise SETEC Hydratec – Egis eau concernant la réalisation de prestations supplémentaires devenues nécessaires, non dissociables du marché initial (hors tranches optionnelles), pour un montant de 41 897,70 € HT (montant initial du marché pour la tranche ferme : 128 720 € HT ; nouveau montant du marché pour la tranche ferme : 170 617,70 € HT. Le montant des tranches optionnelles de 17 225€ HT reste inchangé)

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2019-06-09. COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS – Avenant N°1 au marché 2017-PI-16 « Etude hydraulique et scénarios d'aménagement pour la protection des hameaux des Tines, des Glières, des Praz et des Bois à Chamonix » – (Action 7B-09 – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché n°2017-PI-16, dont le titulaire est EGIS EAU, pour un montant de 7 980,00 € HT (montant initial du marché : 40 436 € HT ; nouveau montant du marché : 48 416 € HT) ;

Article 2 : *Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

D2019-06-010. COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS - Avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale pour la réalisation en commun du cheminement de long du Giffre inscrit au contrat de rivière Giffre et Risse

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Approuve le projet d'avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale pour la réalisation en commun du cheminement de long du Giffre inscrit au contrat de rivière Giffre et Risse qui définit les prestations et travaux réalisés par le SM3A, précise les modalités de remise d'ouvrages et d'entretien des ouvrages après réception, ainsi que la durée de validité de la relation contractuelle*

Article 2 : *Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2.*

Article 3 : *Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

D2019-06-011. COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UN SENTIER CHEMIN RUSTIQUE PEDESTRE et VTT SUR LES COMMUNES DE LES HOUCHES, SERVOZ POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC - AVENANT n°1

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'aménagement et l'entretien d'un sentier rustique pédestre VTT sur les communes de les Houches, Servoz pour le compte de la CCVCMB.*

Article 2 : *Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et tout avenant éventuel par voie de décision.*

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2019-06-012. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – Convention de gestion et de mutualisation de moyens pour la gestion des ouvrages domaniaux de protection contre les inondations de l'Arve entre l'Etat et l'autorité compétente pour la GEAMPI exercée par le SM3A

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve le projet de convention de gestion et de mutualisation de moyens entre l'Etat et le SM3A pour la gestion des ouvrages domaniaux de protection contre les inondations de l'Arve entre l'Etat et l'autorité compétente pour la GEAMPI exercée par le SM3A définissant les missions exercées par le SM3A et la contrepartie financière versée par l'ETAT :*

- Versement d'une somme forfaitaire de 40 000 €/an au SM3A pour la surveillance des ouvrages domaniaux,
- -versement d'une somme de 60 000 € sur la durée de la convention pour la conduite de projet sur les régularisations ou mises en conformité,
- Versement d'une somme de 80 000 € pour la durée de la convention pour les procédures éventuelles de déclassement ou loi sur eau
- Remboursement intégral du coût de la redevance annuelle de mise œuvre de mise en œuvre de la réglementation DT-DICT sur les ouvrages de l'Etat,
- -remboursement intégral des dépenses réelles toutes taxes comprises concernant les prestations externalisées (études, travaux, entretien, expertises...) pilotées par le SM3A sur les ouvrages listés dans la convention (pour les opérations de remise en état, entretien, mise en conformité...)

Article 2 : *Autorise le Président à signer la convention.*

Article 2 : *Autorise l'inscription de ces éléments au budget 2020 et suivants*

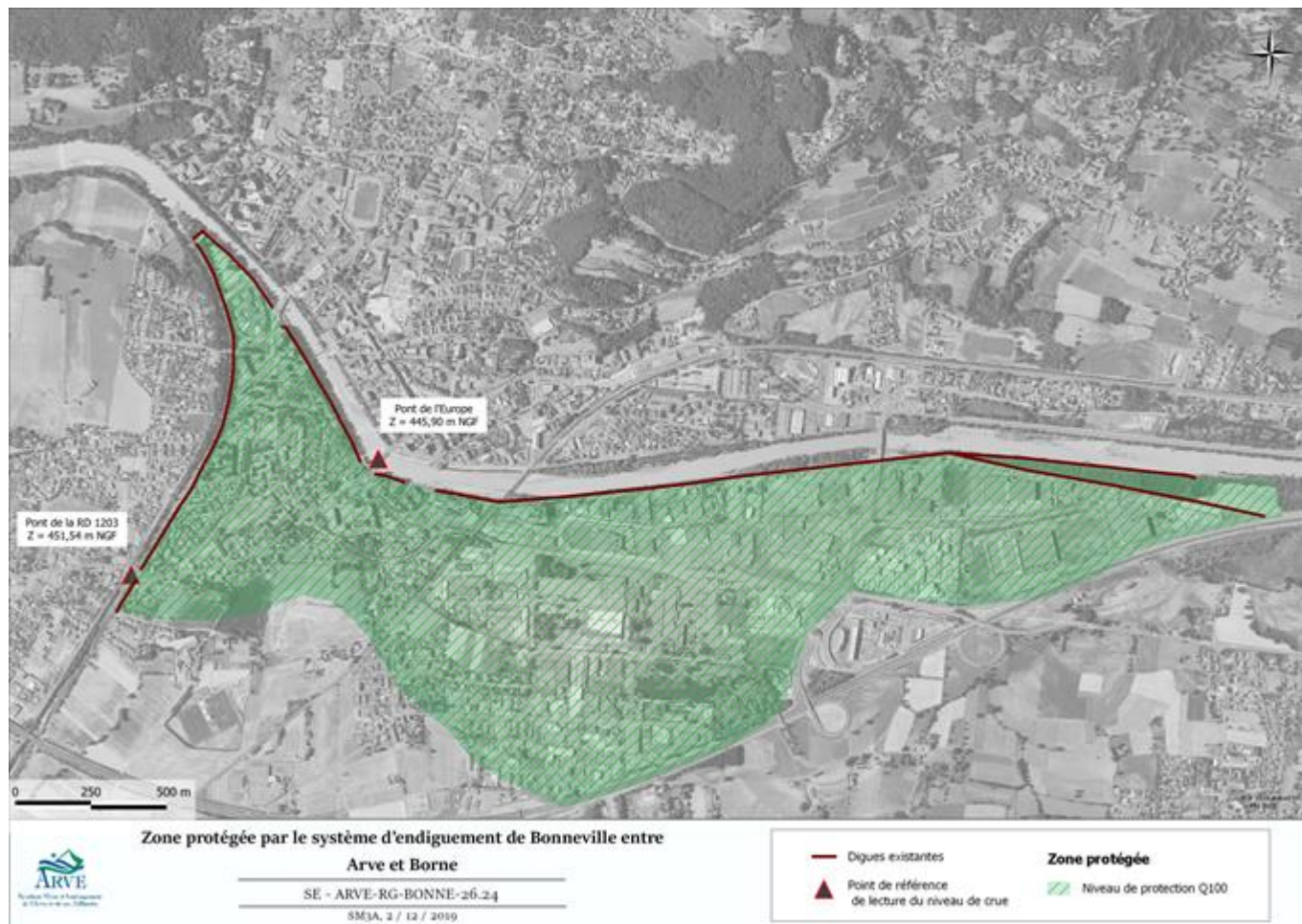
Article 4 : *Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

D2019-06-013. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
Définition du Système d'endiguement de Bonneville entre Arve (rive gauche) et Borne (rive droite) (SE - ARVE-RG-BONNE-26.24) et demande d'autorisation du système d'endiguement en vue de son classement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Détermine le niveau de protection pour le Système d'endiguement Bonneville entre Arve et Borne (SE - ARVE-RG-BONNE-26.24) correspondant à :

- un débit de pointe de l'Arve au droit du pont de l'Europe de 525 m³/s et à une cote de 445,90 m NGF;
- un débit de pointe du Borne au droit du pont de la RD1203 de 120 m³/s et à une cote de 451,54 m NGF
- une zone protégée par le Système d'Endiguement (SE) estimée à 8429 personnes comme indiquée sur la carte ci-jointe :



Article 2 : Sollicite une autorisation administrative de classement en classe B pour le système d'endiguement : Bonneville entre Arve et Borne (SE - ARVE-RG-BONNE-26.24)

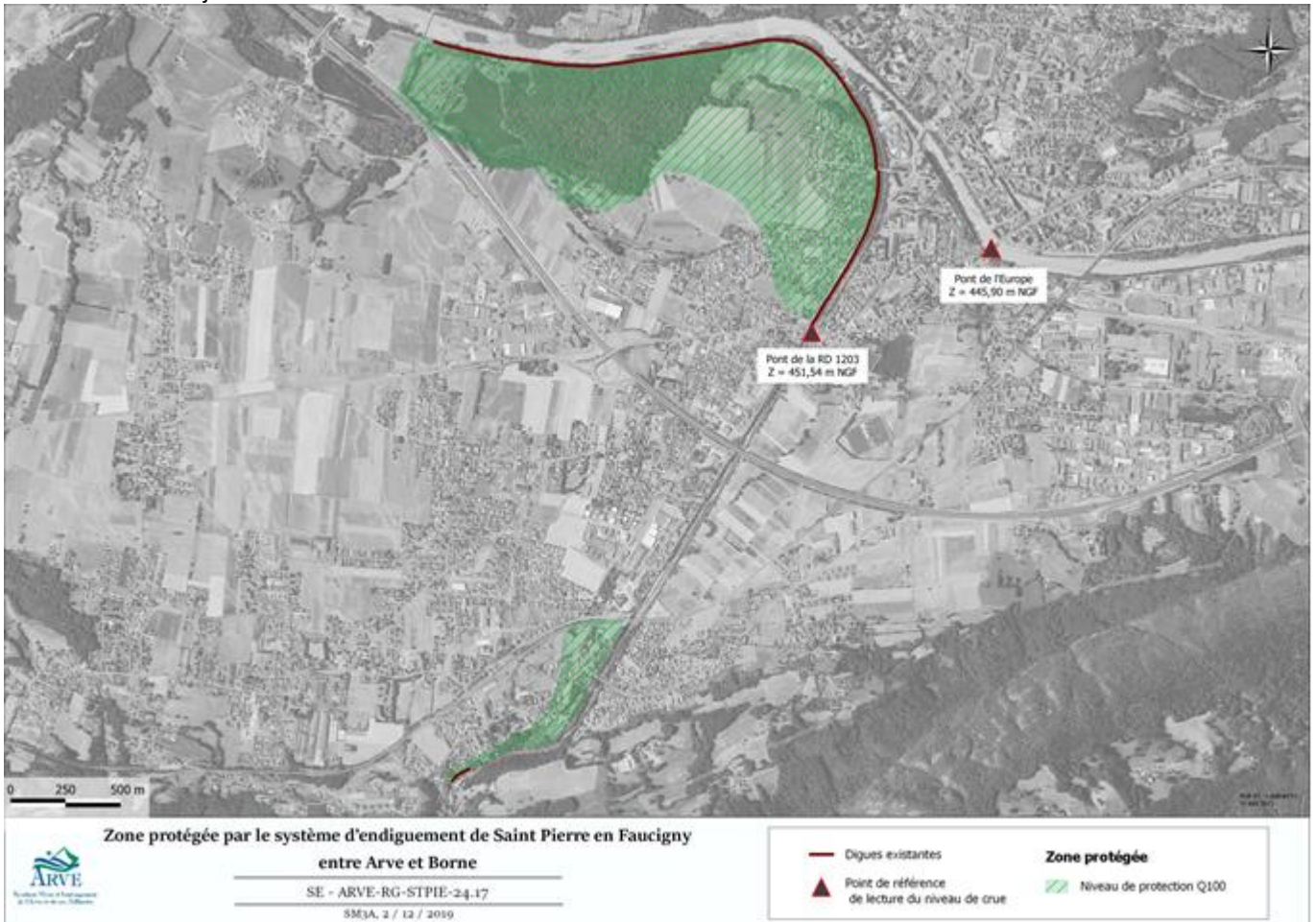
Article 3 : Autorise le Président à prendre toutes décisions, à signer tout document et à déposer toute pièce administrative nécessaire à la régularisation, au complément de l'étude de danger et la mise en conformité du système d'endiguement de Bonneville entre Arve et Borne (SE - ARVE-RG-BONNE-26.24).

D2019-06-014. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC -
Définition du Système d'endiguement de Bonneville - Saint Pierre en Faucigny entre Borne (Rive gauche) et Arve (Rive gauche en aval de la confluence du Borne) (SE - ARVE-RG-STPIE-24.17) et demande d'autorisation du système d'endiguement en vue de son classement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Détermine le niveau de protection pour le Système d'endiguement Bonneville - Saint Pierre en Faucigny entre Borne (RG) et Arve (RG en aval de la confluence avec le Borne) (SE - ARVE-RG-STPIE-24.17) correspondant à :

- Un débit de pointe de l'Arve au droit du pont de l'Europe de 525 m³/s et à une cote de 445,90 m NGF;
- Un débit de pointe du Borne au droit du pont de la RD1203 de 120 m³/s et à une cote de 451,54 m NGF
- Une zone protégée estimée à 1000 personnes par le Système d'Endiguement (SE) comme indiquée sur la carte ci-jointe :



Article 2 : *Sollicite* une autorisation administrative de classement en classe C pour le système d'endiguement : Bonneville- Saint Pierre en Faucigny entre Borne et Arve (SE - ARVE-RG-STPIE-24.17)

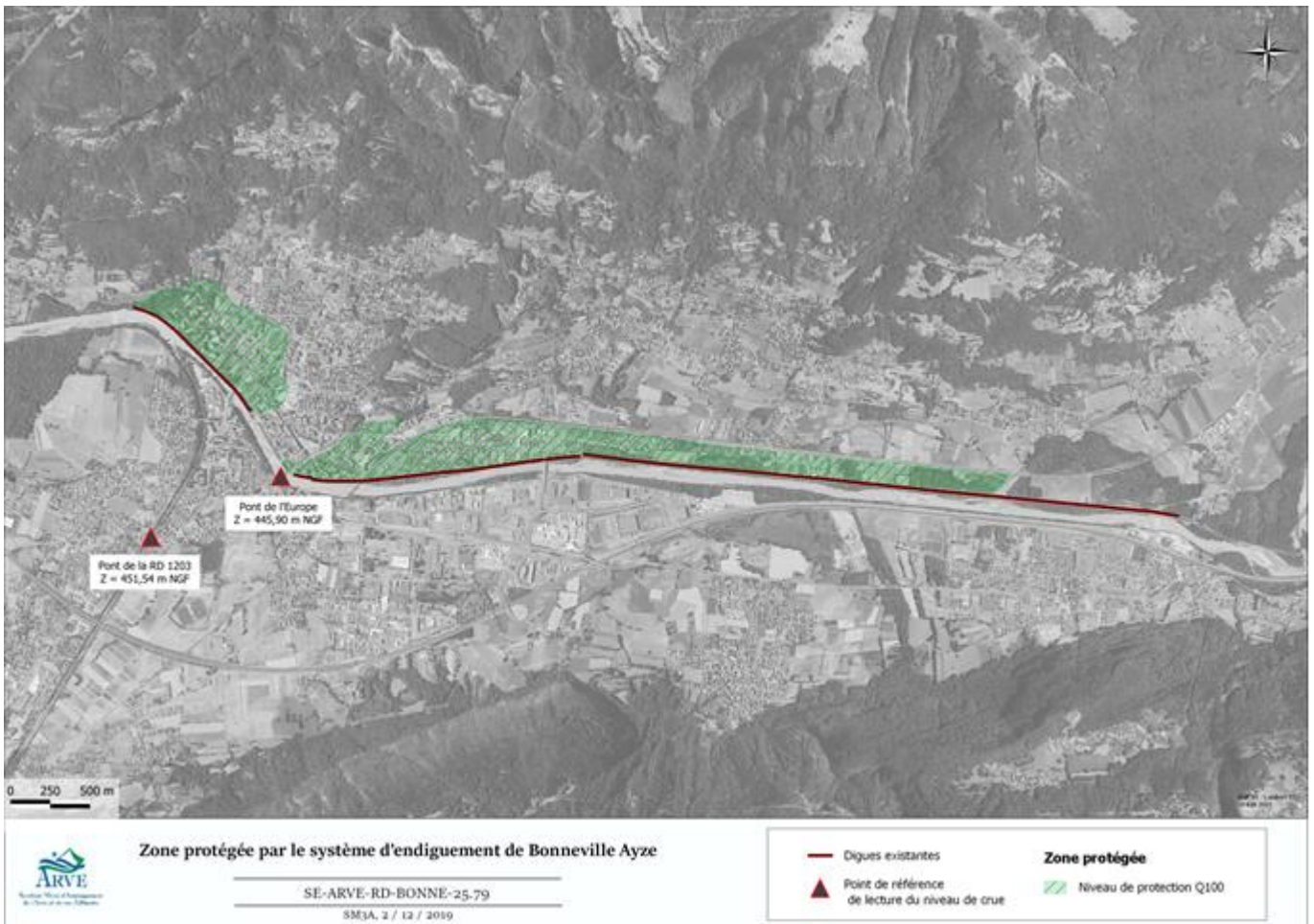
Article 3 : *Autorise* le Président à prendre toutes décisions, à signer tout document et à déposer toute pièce administrative nécessaire à la régularisation, au complément de l'étude de danger et la mise en conformité du système d'endiguement de Saint Pierre en Faucigny entre Arve et Borne (SE - ARVE-RG-STPIE-24.17).

D2019-06-015. DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – Définition du Système d'endiguement de Bonneville – Ayze (Arve rive droite) (SE - ARVE-RD-BONNE-25.79) et demande d'autorisation du système d'endiguement en vue de son classement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *Détermine* le niveau de protection pour le Système d'endiguement Bonneville Ayze (SE - ARVE-RD-BONNE-25.79) correspondant à :

- un débit de pointe de l'Arve au droit du pont de l'Europe de 525 m³/s
- et à une cote de 445,90 m NGF;
- une zone protégée par le Système d'Endiguement (SE) estimée à 6703 personnes comme indiquée sur la carte ci-jointe :



Article 2 : *Sollicite une autorisation administrative de classement en classe B pour le système d'endiguement : Bonneville Ayze (SE - ARVE-RD-BONNE-25.79)*

Article 3 : *Autorise le Président à prendre toutes décisions, à signer tout document et à déposer toute pièce administrative nécessaire à la régularisation, au complément de l'étude de danger et la mise en conformité du système d'endiguement de Bonneville Ayze (SE - ARVE-RD-BONNE-25.79).*

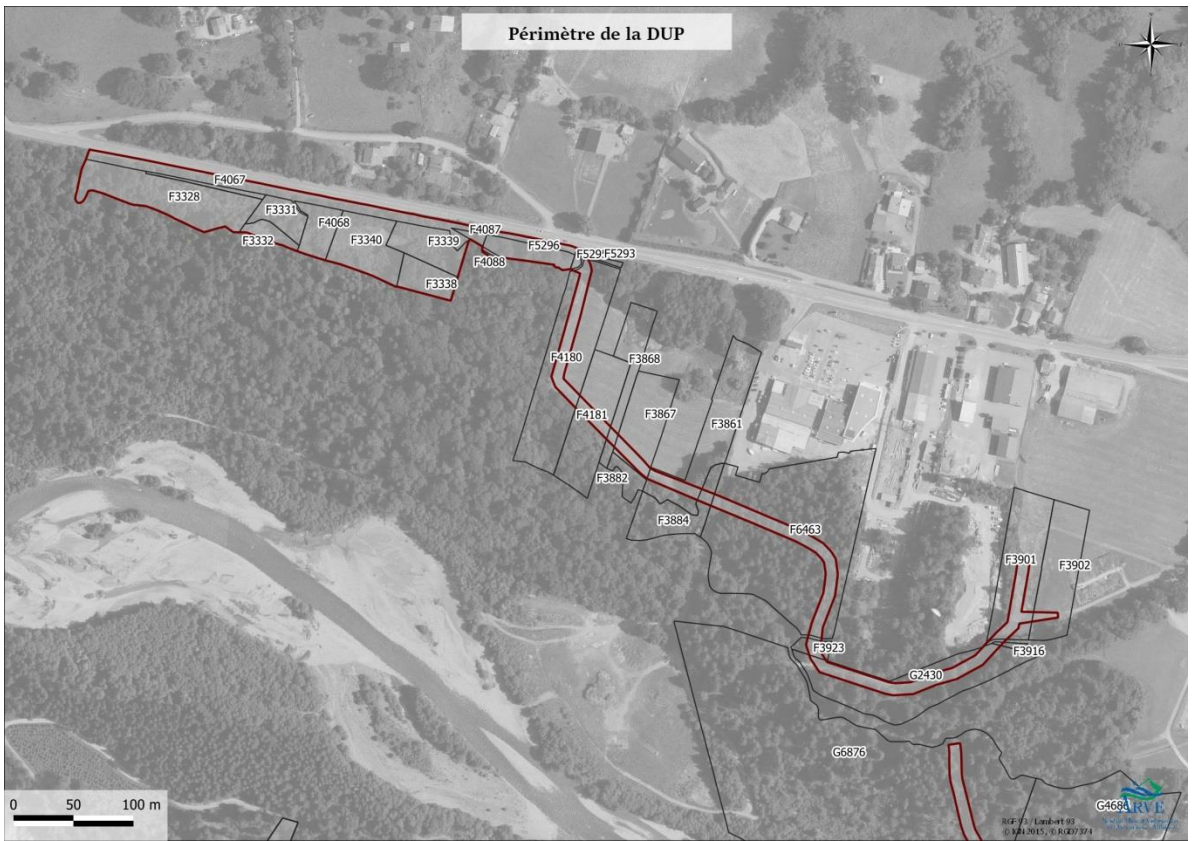
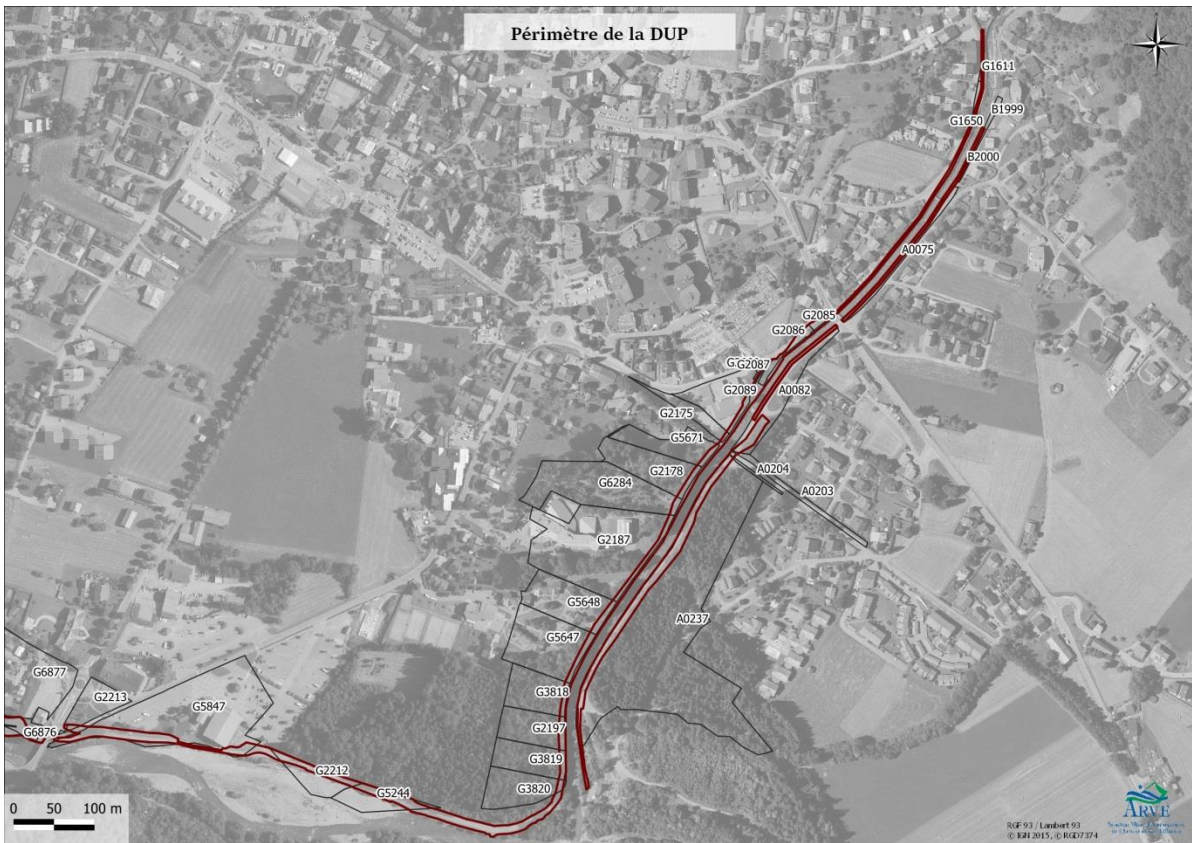
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

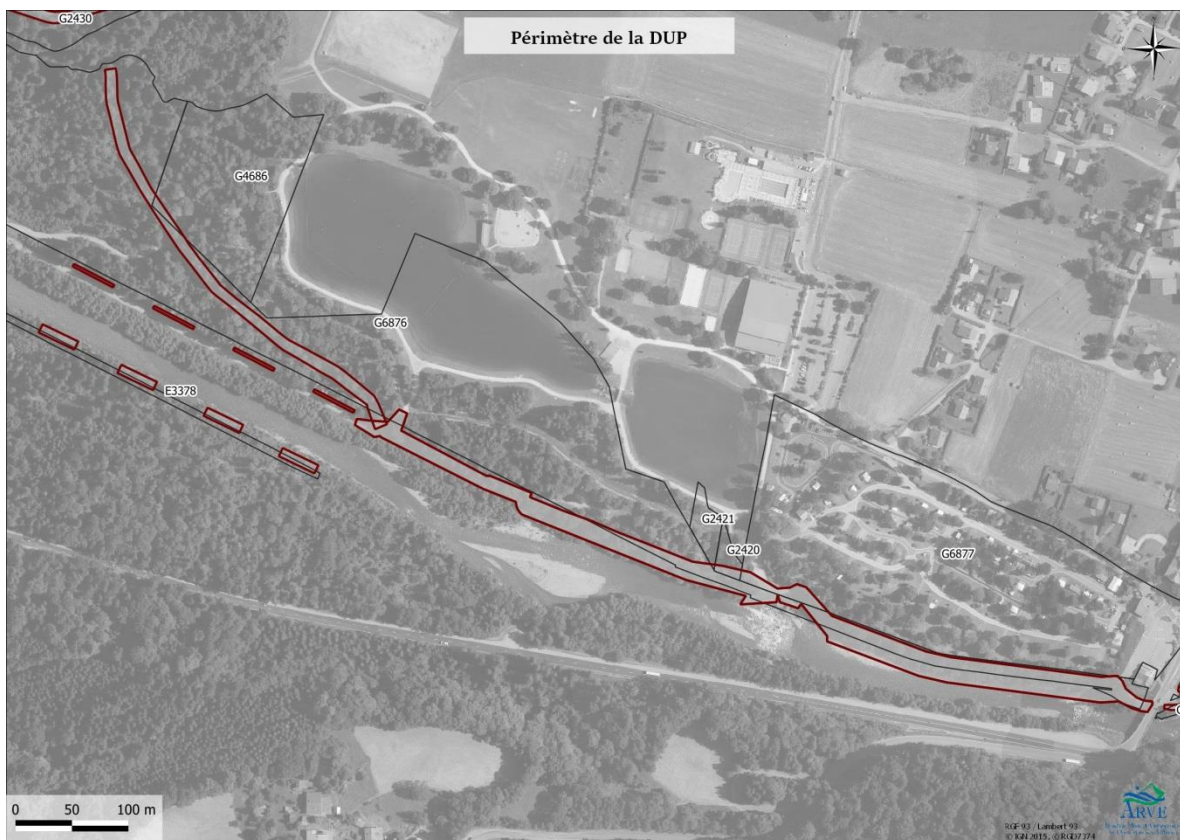
D2019-06-016. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - Demande de Déclaration d'utilité publique - Action 6A-01, 7A-09 et 7B-03 du PAPI Arve - Protection de SAMOENS contre les crues du GIFFRE et du CLEVIEUX – Ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve le contenu du dossier de déclaration d'utilité publique pour les travaux de protection de Samoëns contre les crues du Giffre et du Clévieux ;*

Article 2 : *approuve la demande d'ouverture, auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la protection de Samoëns contre les crues du Giffre et du Clévieux dont l'emprise est exposée sur les cartes ci-dessous :*





Article 3 : *approuve* le contenu du périmètre sur les parcelles situées au sein de l'emprise de la déclaration d'utilité publique suivantes, représentant une surface de 61 820m²: G1611, G1650, G2085, G2086, G2087, G2088, G2089, G2090, G2175, G5671, G2178, G6284, G2187, G5648, G5647, G3818, G2197, G3819, G3820, G5244, G2212, G5847, G2213, G3828, G6876, G6877, G2420, G2421, G6876, G4686, G2430, F3902, F3901, F3916, F3923, F6463, F3884, F3861, F3867, F3868, F4181, F4180, F5293, F5295, F5296, F4088, F4087, F4069, F3339, F3340, F3338, F3331, F3328, F4067, F3332, E3378, ZA237, ZA204, ZA203, ZA82, ZA75, B2000, B1999 .

Article 4 : *autorise* le Président à procéder au dépôt, à l'attention de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) pour instruction par les services de la Préfecture de la Haute-Savoie ;

Article 5 : *autorise* le Président à apporter toutes les précisions et/ou modifications utiles durant l'instruction du dossier, conformément aux éventuelles remarques des services de la Préfecture de la Haute-Savoie ;

Article 6 : *approuve* le principe de poursuivre l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, et d'autoriser le président à signer les actes attachés aux procédures foncières

Article 4 : *autorise* le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

La séance est close à 20H03

Le Président,
Bruno FOREL